

eco

ÉDITION FRANCOPHONE



ÉDITION FRANCOPHONE

Abonnez-vous
gratuitement

ECO est publié par les ONG. Cet exemplaire est produit de façon collective par les groupes du Réseau Action Climat mondial présents à la COP20 de Lima. Pour recevoir ECO par email chaque matin lors des négociations : envoyez un email vide à ecodiffusion-subscribe@rac-f.org mais aussi sur notre site www.rac-f.org/ECO-a-Lima-COP20 et sur Twitter [@RACFrance](https://twitter.com/RACFrance)

RESTE-T-IL DE LA PLACE POUR NÉGOCIER DANS LES NÉGOCIATIONS CLIMAT ?

Au milieu de l'insatisfaction croissante et généralisée parmi les pays en développement vis-à-vis de ce qui peut être décrit comme le « processus de non-négociation » qui a lieu ici à Lima, il pourrait y avoir des développements encourageants sur la finance dans les travaux.

Hier après-midi dans le ADP, les coprésidents ont finalement permis aux pays de visionner les textes des uns des autres sur l'écran - un assez petit pas en avant qui conduit ECO à se demander pourquoi cela a pris tant de temps.

Des discussions ont également pris place sur la coopération, le soutien et la finance ; où l'Afrique du Sud a lancé une initiative plus significative au nom du Groupe africain. Après des jours de discussions sur les sections concernant le soutien et le financement, avec peu ou aucune réponse aux nombreuses questions et défis sur le

processus, le Groupe africain a proposé un texte alternatif pour la section financière du texte officiel portant sur les éléments.

ECO félicite le Groupe africain pour cette initiative, et pense que les Parties et les coprésidents devraient accepter la demande et que ce texte soit utilisé comme base pour les négociations sur la finance dans le texte sur les éléments.

Ce texte est bien structuré, concis, et couvre la plupart des thématiques essentielles de la finance qui doivent figurer dans l'accord de Paris.

Certaines des dispositions qui pourraient constituer un bon point de départ pour les négociations sur le contenu de l'accord incluent : l'appel à un objectif financier quantifié et collectif pour la période post 2020, incluant un montant spécifique d'origine publique ; la considération d'un ensemble

de nouvelles sources de financement ; un lien sur le volume de financement nécessaire pour atteindre l'objectif de température convenu ; le besoin de se projeter au-delà de 2020 ; et la responsabilité primaire mais non exclusive des pays de l'Annexe 1 pour apporter le support nécessaire et les financements.

Bien entendu il ne s'agit pas du texte définitif – il peut être amélioré par des propositions novatrices sur le contenu, et éventuellement se baser sur certains des textes de finance présents dans le document officiel actuel.

Mais au-delà des mérites de l'initiative du Groupe Africain, adopter ce texte comme base des négociations démontrerait que le processus est ouvert aux bonnes propositions et que les Parties peuvent commencer à s'approprier le processus des négociations et ses résultats, avant qu'il ne soit trop tard.

L'accord de Paris aura-t-il un côté obscur ?

Le texte de décision de l'ADP représente un enjeu majeur pour le futur régime climatique. Pour autant, ECO a pour l'instant l'impression que cette partie est cachée dans l'Annexe « Côté Sombre » du texte de décision.

Sans la définition d'éléments communs pour les iNDCs (les contributions nationales) dans l'Annexe de Décision de l'ADP, tout et n'importe quoi pourra, et sera probablement, soumis en début d'année prochaine en tant que contribution à la lutte globale contre les changements climatiques. Recycler un emballage de chewing-gum, ou rete-

nir un pet peut-être ?

Lima a besoin de s'accorder sur des informations communes et complémentaires pour que les iNDCs de chaque Parties puissent être facilement examinées et pour que nous puissions tous comprendre ce qui a été mis sur la table : un réel engagement ou de simples astuces comptables pour masquer l'honteuse inaction.

Ce manque de transparence contribuerait uniquement à réduire d'autant plus la confiance accordée au processus et à initier un terrible précédent pour l'intégrité même de l'accord de Paris.

Hier, lors de la session ADP sur l'atténuation, les Etats-Unis, l'UE, la Suisse et le Japon ont émis ce qui sonnait comme des bruits de soutien à cette question, en promouvant la clarification des éléments. Le Venezuela et l'UE ont également appelés pour des règles de comptabilité. ECO remarque que même s'il s'agissait d'une négociation dédiée à l'atténuation, de l'information complémentaire sur l'adaptation, la finance, le transfert de technologie et le renforcement de capacité est également nécessaire.

Sans transparence, le futur à l'air en effet très sombre.

J'aiiiiiime la comptabilité !

Chers délégués, à quel point aimez-vous la comptabilité? Nous disposons, au maximum, de mille milliards de tonnes en plus que nous pouvons émettre, alors nous ferions mieux de commencer à compter attentivement si nous voulons éviter une situation dangereuse. Il est grand temps que les Parties sortent leurs casquettes de comptables dans le cadre de l'ADP.

Seules des exigences claires pour le contenu des INDCs rendront possible le comptage des émissions et permettront d'inclure des objectifs d'atténuation transparents, comparables, quantifiables et pluriannuels basés sur des niveaux de référence historiques. Les Parties ayant d'ores et déjà commencé à décider de leurs contributions pour l'accord de Paris, maintenant est le moment idéal pour discuter d'un cadre comptable adéquat. Un

programme de travail devrait être établi dans le cadre de l'ADP afin que les pays puissent commencer à réfléchir aux règles comptables qui seront nécessaires dans le monde de l'après-2020, plus complexe et plus chaud.

Les règles comptables doivent également veiller à ce que l'utilisation des marchés internationaux du carbone, dans le cadre d'un nouvel accord, ne remette pas en cause les objectifs d'atténuation. Éviter le double comptage devient particulièrement important si les pays veulent utiliser ces marchés. Par conséquent, seuls les pays ayant un objectif d'atténuation ambitieux, bien en-dessous des scénarios prudents basés sur le statu quo et conforme à l'objectif de 2°C, doivent être admis à participer aux marchés internationaux. En outre, leur ambition doit augmenter au fil du temps.

ECO n'a jamais caché son affection pour le cadre comptable clair du Protocole de Kyoto.

Mais cela ne signifie pas que tout va bien! ECO tient à rappeler à certains

pays, notamment le Brésil, que le double comptage des réductions d'émissions (dans le cadre du MDP) dans les objectifs d'atténuation du pays hôte comme du pays d'achat pourrait mener à plus de 1000 milliards de tonnes d'émissions supplémentaires en 2020. Chers délégués, la comptabilité c'est compliqué et nous sommes pressés par le temps. N'oublions pas que la nature ne s'écroulera pas pour des problèmes comptables.



LIMA COMBLERA DES MANQUES, MAIS LESQUELS ?

De nombreux manques persistent (émissions, ambition, finance...), mais nous avons le regret de vous annoncer que vous en avez sans doute oublié un : l'égalité homme-femme.

C'est l'une des catégories les plus importantes pour déterminer les rôles, les expériences, dans une société. Les inégalités entre les genres existent pour l'accès aux responsabilités, l'éducation, la santé, les salaires... Pour que les solutions climatiques répondent aux besoins des deux genres, et soient efficaces, les décideurs doivent prendre conscience de l'enjeu.

La priorité pour la Présidence de la COP20, indiquée dans le communiqué liminaire,

rappelle qu'il faut progresser dans la prise en compte du genre dans les politiques climatiques. Dans le SBI, les délégués négocient un nouveau cadre pour y harmoniser les différences entre les genres. Un accord dans ce domaine permettrait d'avoir une feuille de route avec divers outils, méthodes, y compris en soutien pour les parties, qui ont donné ce mandat.

Des « plans d'action pour l'égalité homme-femme » existent déjà sous la Convention sur la Biodiversité et la Convention de l'ONU contre la Désertification ; ils peuvent donner une idée de ce qui sortira de Lima.

C'est simple : les politiques climatiques auront échoué si elles n'arrivent pas à mettre en œuvre des solutions pour l'égalité et soulignant le rôle des femmes. Que ce passerait-il alors ? Pour quoi certaines parties (elles se reconnaîtront) se battent-elles pour trouver un accord qui fait suite de leurs propres décisions ? Pourquoi les gouvernements, les institutions et les politiques sont-ils réticents à cette idée ? Après 20 ans, il est temps pour les politiques climatiques de ne plus exacerber les inégalités mais de tenir compte des droits, besoins et perspectives de chacun. C'est la seule façon de garantir des solutions justes et durables à l'urgence planétaire.

Vers un nouveau modèle de développement durable des zones oasiennes Marocaines

Rédaction : Homme et environnement Maroc.

L'Oasis du Tafilalet constitue la plus grande palmeraie du monde.. C'est le dernier grand oasis avant le Sahara. Cette région du Sud Marocain, autrefois riche grâce à l'irrigation et aux caravanes, fut victime tout à la fois de la sécheresse et des crues. La situation de dégradation de ces oasis est aujourd'hui dramatique et la baisse progressive de la source de revenus de toute une population.

Les projections de la Direction de la météorologie nationale prévoient un réchauffement moyen saisonnier et annuel de l'ordre de 1 à 2.2°C entre 2030 et 2050.

Le changement climatique attendu dans les zones oasiennes aux horizons 2030-2050

conduira donc à une hausse des températures et à une modification des régimes des pluies.

Ceci aura pour conséquences : une nette diminution des disponibilités en eau, une augmentation des besoins en eau agricole et une dégradation des écosystèmes et de la biodiversité. Ceci génèrera une baisse notable de productivité de tous les secteurs socio-économiques, accompagnée d'une pression croissante sur les ressources naturelles. Le changement climatique se traduira aussi par des réductions de rendements agricoles de 10 à 15% pour l'ensemble des provinces oasiennes et par une demande complémentaire en eau élevée dépassant les 100 mm/m2 pour certaines cultures.

Nous appelons le Maroc et ses partenaires financiers à renforcer la gouvernance locale, les capacités des jeunes et l'autonomisation des femmes, 3 préalables au développement des oasis.. La nouvelle Constitution et la régionalisation avancée ont placé les jalons pour les aspects précités.

Il est nécessaire de construire un modèle de développement dans les oasis sur la base d'une capitalisation des différents processus réussis dans ces zones, en intégrant les spécificités micro-locales et les engagements conventionnels du Maroc, en assurant la synergie nécessaire entre les programmes sectoriels, et en s'appuyant sur des principes de démocratie locale et des règles précises de responsabilité.

La société civile pour vous servir

Les derniers jours ont montré le chemin restant pour atteindre un consensus dans l'ADP. Pourtant une notion fait l'unanimité : la transparence, même si de nombreuses Parties l'ont signalé dans leur intervention. Plusieurs pays ont insisté sur les vertus de la transparence. Et elle serait la solution magique pour mener à un nouvel accord pour limiter le réchauffement climatique à 2°C. Mais même si ECO reconnaît ses valeurs, il ne s'agit que d'une façon d'apporter de la substance aux engagements et à l'action.

Lors de l'examen ex ante, la transparence doit permettre de voir l'adéquation avec les engagements et ambitions. Au stade de

la mise en œuvre, elle doit servir de base à MRV et atteindre la réalisation complète des engagements.

Pour aider les parties dans ce travail, ECO a formulé quelques suggestions.

Si les parties donnent un rôle aussi important à la transparence (par opposition à des outils plus concrets), elles doivent partir d'informations objective et crédibles. Les observateurs pourraient fournir des informations supplémentaires, du fait de leur expérience du terrain. Cela permettra de comprendre le sens des engagements pris par les Parties, et de créer de la confiance si les Parties jouent vraiment le jeu.

De plus, le projet de décision prévoit

l'organisation d'ateliers, en juin prochain, pour « favoriser la clarté, la transparence et la compréhension de l'effet global des contributions nationales (iNDCs) ». Encore une fois, la participation des observateurs sera un gage de succès.

La société civile, y compris les instituts de recherche et les ONG sont une source d'informations et se tient prête à s'engager pleinement à cet engagement de transparence. ECO fait confiance aux Parties sur le fait qu'elles ne les empêcheront pas de contribuer à ce processus crucial.

À L'AIE, UN AIR DE DÉJÀ-VU

Alors que débutait la COP20, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) examinait les politiques énergétiques de l'UE pour 2014. L'AIE a manifestement eu du mal à exprimer un point de vue cohérent. Il est évident que l'AIE a un intérêt historique à s'assurer que l'approvisionnement en énergie provienne d'énergies fossiles et du nucléaire. Mais en même temps, elle identifie correctement de nombreux éléments qui appuient une transformation de l'UE vers les énergies propres.

L'AIE a la réputation de préconiser des politiques plus rigoureuses en matière d'efficacité énergétique. Il n'est donc pas surprenant que dans son dernier rapport elle plaide fermement pour un objectif d'efficacité énergétique plus ambitieux dans le cadre du paquet énergie climat de 2030. Elle est plus ambiguë sur le potentiel des énergies renouvelables: elle identifie les problèmes de mise en œuvre susceptibles d'être causés par l'élimination des objectifs contraignants

au niveau national. Mais elle propose peu de solutions, préférant mettre l'accent sur la suppression des subventions de « distorsion du marché ».

Comme il sied à son rôle historique, l'AIE affirme que l'UE doit développer les énergies fossiles non conventionnelles, l'utilisation du charbon et l'accès aux importations d'énergies fossiles afin d'assurer sa sécurité énergétique. Cela ressemble plus à un réflexe naturel qu'à une décision fondée sur l'évaluation des implications pour notre budget carbone limité; les actifs qui deviendraient inutilisables en cas de décarbonisation de l'UE, ou le maintien du pouvoir d'influence du lobby de l'industrie fossile.

La portée limitée de l'analyse de l'AIE néglige le fait que la révolution des énergies renouvelables a lieu au niveau technique, commercial et social. De plus en plus conscients des dangers, les individus

et les communautés commencent à remettre sérieusement en cause des modèles de gestion vieillissants et menacent des oligopoles influents sur le politique. Et c'est notamment en Europe que ces changements ont lieu. Le succès en Europe peut stimuler des innovations technologiques, politiques et commerciales qui sont importantes à la fois pour les pays développés et les pays en développement, car créer un pouvoir et d'autonomisation pour tout le monde des villages les plus reculés aux méga-villes.

Le défi de surmonter des décennies – non, des siècles – d'investissement dans les combustibles fossiles tout en luttant contre la crise climatique ne doit pas être sous-estimé. Créer un modèle énergétique transparent, compétitif et rentable est un objectif louable, mais nous n'y arriverons pas sans faire de choix clairs. L'AIE pourrait contribuer à cet effort en abandonnant certaines de ses lubies.

Le numéro gagnant est... le 5

L'un des éléments les plus importants devant être décidé à Paris, afin d'éviter de nous condamner à un monde à forte émission en carbone jusqu'en 2030, est actuellement absent du projet de décision sur l'ADP.

Les options sur la durée des périodes d'engagement, y compris la proposition-clé de cinq ans, sont à juste titre présentées dans le « non-paper » sur l'ADP. Cependant, l'échéance commune de toute première importance sur une mise en œuvre des contributions nationales (iNDCs) d'ici

2025 n'apparaît pas dans l'annexe du projet de décision sur les éléments communs de déclaration sur les iNDCs. L'échéance de 2025 doit être intégrée dans le texte de la décision elle-même; le paragraphe 9 pourrait d'ailleurs très bien l'accueillir.

En complément d'éléments de langage sur 2025 et les cycles d'engagement de 5 ans, le texte de la décision devrait également demander au GIEC de produire un rapport d'évaluation tous les 5 ans de manière à fournir l'information la plus à jour pour renseigner chaque cycle d'engagements.

Dans la mesure où les iNDCs constituent vraisemblablement la base de la première période d'engagement, l'absence de cet élément commun pourrait conduire à un désordre général qui impacterait négativement les efforts multilatéraux visant à éviter les pires impacts du changement climatique.

REMERCIEMENTS

Le RAC-F remercie tous ceux qui ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro : Simon Coquillaud, Guillaume Delaboulaye, Armelle Le Comte, Nathanaël Merabli, Fanny Petitbon, Nicolas Szczepan, Philippine Waterkeyn.

IMPORTANT : L'ADAPTATION DANS L'ACCORD DE PARIS

Beaucoup de sujets doivent encore être couverts avant de voir émerger un projet de texte de négociation basé sur le « non-paper », mais il est encourageant de voir que les troupes travaillent dur sur l'adaptation. Si seulement ECO pouvait être aussi impressionné par le contenu des propositions des pays ! Paris offre une chance de remédier à un problème de longue date : le manque de sincérité de la communauté internationale à s'attaquer à l'adaptation et aux pertes et dommages. ECO a quelques suggestions sur la meilleure façon de changer de cap :

L'adaptation comme objectif directeur

Un objectif directeur sur comment répondre aux enjeux d'adaptation (avec un accent particulier sur l'importance de renforcer la résilience) est essentiel. Paris doit acter ce que le sens commun nous indique déjà : une atténuation insuffisante signifie conduira à une augmentation des besoins en adaptation, et des mesures d'adaptation inadéquates conduira à davantage de pertes et dommages.

Principes pour une bonne adaptation

Les populations, communautés et écosystèmes les plus vulnérables au changement climatique doivent recevoir une attention particulière dans le cadre de la

planification, mise en œuvre et financement de l'adaptation. Les gouvernements doivent adopter une approche basée sur les droits humains, en s'appuyant sur le travail réalisé à la COP16. L'adaptation devrait être guidée par les communautés et par la science. Tant le groupe des PMA que la Norvège suggèrent que ces principes doivent être insérés dans le nouvel accord.

Soutien à l'adaptation

Le besoin d'avoir des moyens de mise en œuvre pour l'adaptation ne peut pas être ignoré. Le récent rapport du GIEC a souligné clairement l'écart existant entre les besoins d'adaptation et le soutien disponible. Afin de garantir un développement résilient au climat, des financements publics, un soutien technologique et un renforcement des capacités appropriés sont nécessaires. Le point de départ à cette discussion, ce sont les 50 milliards de dollars de financements publics sous forme de subventions, ou au moins la moitié, sur un engagement de 100 milliards de dollars.

Contributions sur l'adaptation

Plusieurs pays se sont opposés à un appel à des contributions sur l'adaptation. Paris devrait opérationnaliser un cycle d'augmentation

des mesures et du soutien à l'adaptation. Cela permettrait de répondre au manque d'évaluation sur l'architecture d'adaptation existante - et sur sa mise en œuvre. Il est logique d'installer des cycles conjoints pour l'adaptation - nous ne devrions pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Pertes et dommages

Le GIEC a clairement indiqué que les « limites de l'adaptation » sont d'autant plus prégnantes que le changement climatique se produit à plus grande vitesse et avec plus d'intensité. Il existe déjà plusieurs exemples où l'adaptation n'est plus possible dans des circonstances telles que l'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans, la perte de territoires et la biodiversité. L'accord de 2015 doit s'appuyer sur les analyses scientifiques les plus récentes. ECO exige que les pertes et dommages soit intégrés de manière explicite comme un élément distinct dans l'accord.

Presque tous les pays ont convenu que la lutte contre l'adaptation à Paris est « très importante ». Malheureusement, ECO craint que ce discours sonne de plus en plus comme un disque rayé.

Les Etoiles sont alignées pour que le Monde prenne des mesures historiques

« Les étoiles sont alignées pour que le monde prenne des mesures historiques pour transformer les vies et protéger la planète. Je presse les gouvernements et les populations du monde entier à prendre leurs responsabilités morales et politiques. Voici mon appel à la dignité, et nous devons répondre avec toute notre vision et notre force ».

Pensiez-vous que c'était ECO qui parlait ? Non, il s'agissait en fait de Ban Ki-moon lors du lancement de son Rapport de Synthèse - « La Route vers la dignité d'ici 2030 : Eradiquer la pauvreté, transformer les vies et protéger la planète » - sur le développement de l'agenda Post-2015 à New-York hier. ECO est satisfait de voir qu'il a eu raison de placer les actions liées au changement climatique au cœur de ce rapport. Si satisfait, qu'ECO serait prêt à oublier l'entêtement de certains pays ne désirant pas avoir un objectif « changement climatique » dans le document du Open Working Group. Si seulement nous étions certains que vous, chères Parties, compreniez réellement le message cette fois-

ci : nous voulons un objectif « changement climatique » et une intégration dans les ODD. Merci de bien noter cela pour l'année prochaine et les 9 mois de négociations à venir.

Si ECO ne peut vous convaincre, laissez le Secrétaire Général vous guider. Il appelle pour un ensemble de principes qui, appliqués de manière conjointe, peut amener une réelle transition universelle pour un développement durable. Pour Ban Ki-moon, cela implique de s'occuper des « sources du changement climatique et de ses conséquences » et de laisser la porte ouverte à la fois pour un changement climatique intégré à l'ensemble des ODD et pour un objectif autonome.

Certains des faits importants que vous devez connaître par cœur incluent :

- « pour respecter les limites de notre planète, nous devons faire face au changement climatique de manière équitable, arrêter la perte de biodiversité, et agir contre la désertification et l'exploitation des territoires

non durable ».

- « L'adaptation peut réduire certains risques et impacts du changement climatique. De façon urgente, nous devons adopter un accord climatique universel significatif avant la fin de l'année 2015. »

- « Un groupe d'experts techniques devrait être chargé de l'élaboration et de la présentation aux États membres d'un cadre cohérent qui tienne compte du financement climatique et de l'aide publique au développement »

Autres faits majeurs : la réitération de la nécessité d'éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles nuisibles, ainsi que l'approche de la « prospérité » qui indique clairement que la force d'une économie ne se mesure pas seulement en termes de PIB mais aussi en termes d'impacts sur la durabilité et l'égalité.

ECO croit que ce rapport peut créer une dynamique vers l'adoption d'ODD solides et efficaces et un appel pour une plus grande ambition à Paris.